RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Polysorbatum 20

N° d'article 26720000

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 9005-64-5

INCI Polysorbate 20

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Tensioactif anionique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité
Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Autres ingrédients

Sorbitan monolaurate, ethoxylated

No. CAS 9005-64-5

No. EINECS 500-018-3

Concentration >= 95 %

Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Aucune mesure particulière.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Conduire chez le médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Pa de réquisitions spéciales.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Conserver le récipient bien fermé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

N´est pas nécessaire

Protection des mains

Gants de protection
The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Protection des yeux

Lunettes de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide			
Couleur	jaunâtre			
Odeur	pratiquement inodore			
valeur pH				
Valeur	env.	6		
Concentration/H2O		100	g/l	
Point de congélation				
Valeur	<	0		°C
Point d'éclair				
Valeur	>	150		°C
Densité				
Valeur	env.	1.11		g/m³
température		25	°C	
température de décomposition				
Remarque	Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.			
Viscosité				
dynamique				
Valeur	env.	400		mPa.s
température		25	°C	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas des dangereuses réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Sorbitan monolaurate, ethoxylated

Espèces	rat		
DL50	>	35000	mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Aucun effet d'irritation connu.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Aucun effet d'irritation connue

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation conu.

Autres données

On n'a signalé aucun effet nocif pour la santé du produit manipulé correctement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaus et la canalisation.

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Biodégradabilité

Valeur	env.	37	%
méthode	OECD 302B		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaus et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	16 03 05*	déchets d´origine organique contenant des substances dangereuses

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	WGK 1
Remarque	Auto-évaluation

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.